COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
ALPES PROVENCE VERDON
Sources de lumière

ÉLABORATION DU SCoT

Commission environnement du 30 juin 2022

Le projet environnemental

planed Planification et Développement
ecovia Ingénieurs Conseil Environnement
DL Avocats G2A Altéa Groupe ceresco Alimentation, filières & territoires

Objectif et déroulé de la Commission

Quels objectifs environnementaux inscrire dans le PAS ?

Thématiques

- La prise en compte de la trame verte et bleue dans le SCoT
- Les thématiques spécifiques au territoire : paysages, risques naturels, eau/assainissement, déchets
- Vers une stratégie de planification des énergies renouvelables

Déroulement

- Présentation d'éléments de cadrage
- Animation en sous groupes
- Restitution en direct

La trame verte et bleue

Biodiversité: un changement d'approche

De la protection de l'espace naturel à celle de la biodiversité …

Approche patrimoniale

Des espèces et des milieux remarquables ou emblématiques à protéger

Approche fonctionnelle

La protection des milieux rares et/ou remarquables **ne suffit pas.** Il est nécessaire :

- d'assurer la capacité de **régénération** dans le temps;
- de travailler sur la prise en compte des écosystèmes à plus large échelle;
- de prendre en compte la biodiversité ordinaire;
- de réduire la fragmentation des milieux naturels;
- …

Des continuités écologiques très fonctionnelles et préservées

Qu'est-ce que la Trame Verte et Bleue ?

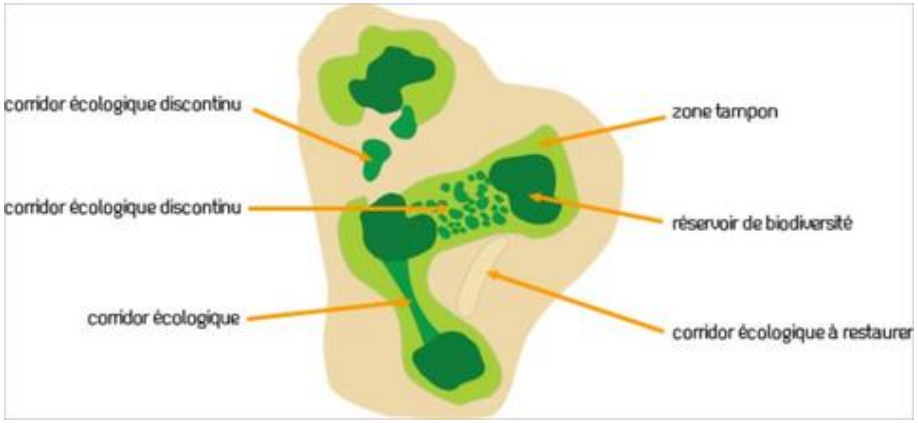

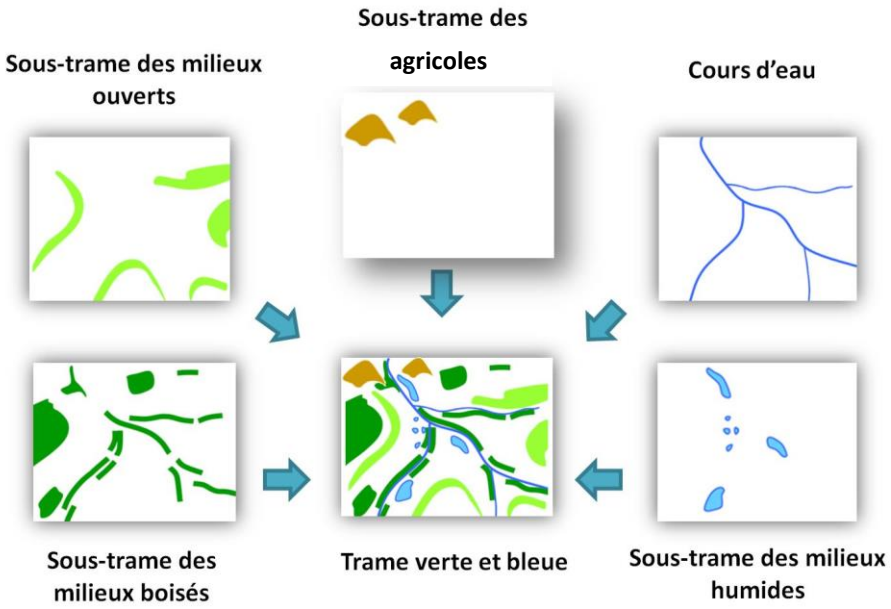

- Mosaïque de milieux naturels très diversifiés qui confère à la CCAPV **une richesse faunistique et floristique (biodiversité) très importante et remarquable**. Cette diversité de milieux constitue la **TRAME VERTE ET BLEUE (TVB)** du territoire.
  - ✓ Continuités écologiques : constituant la Trame verte et bleue comprennent des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques
  - ✓ Corridors écologiques (linéaires, discontinus ou paysagers) : assurent des connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle de vie.
  - ✓ Réservoirs de biodiversité : espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie
  - ✓ Cours d'eau et zones humides : constituent à la fois des réservoirs de biodiversité et des corridors écologiques.

- De nombreuses espèces protégées et rares sont référencées sur le territoire

- Un territoire globalement bien préservé et très fonctionnel pour ses écosystèmes.

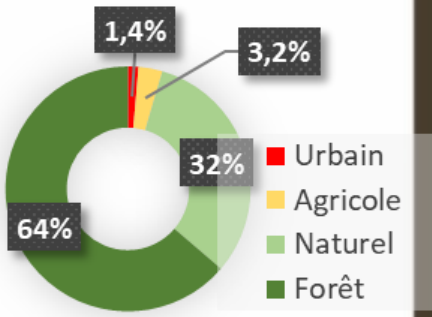

Concilier les aménagements futurs avec le maintien de la qualité de cette TVB

☞

Projet de TVB pour le SCoT CCAPV

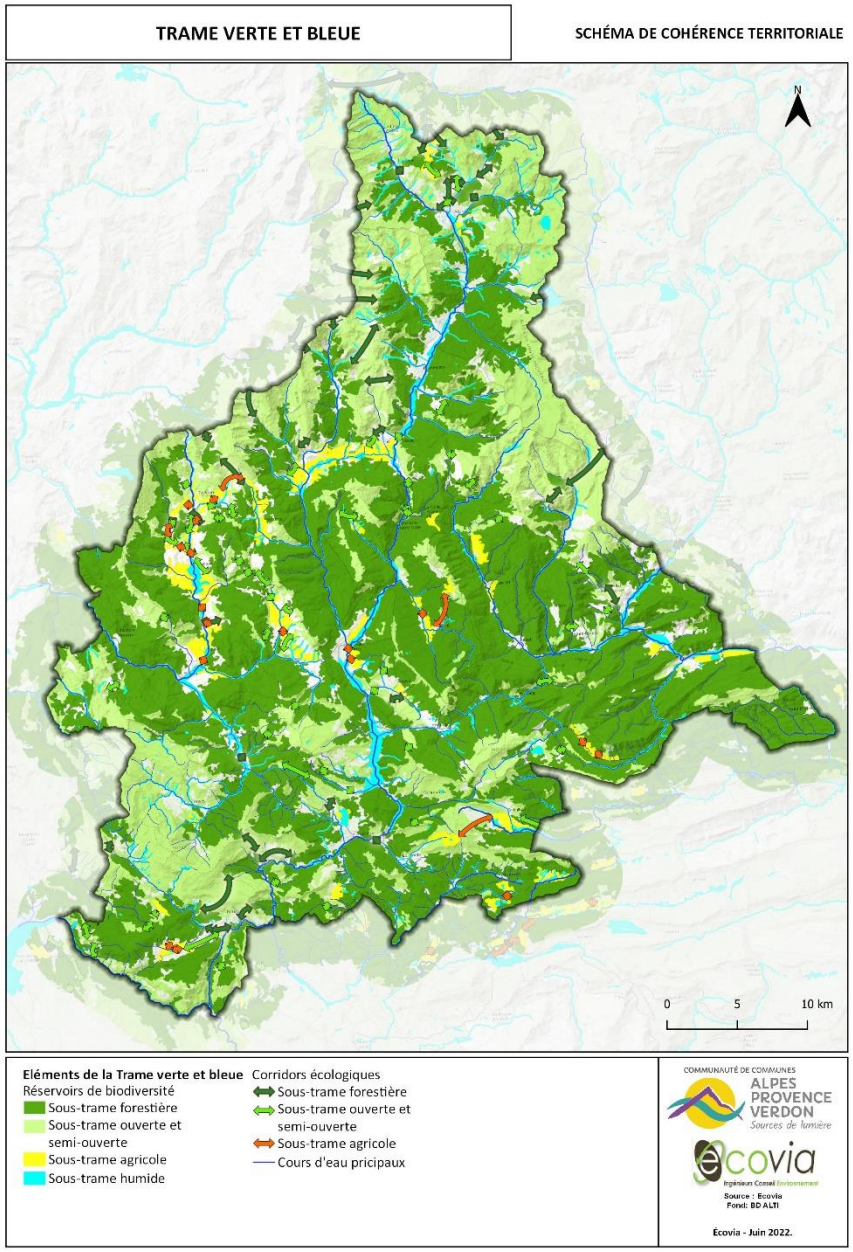

- Eléments de méthode :
- Quatre sous-trames et leurs corridors écologiques :
  - Forestière
  - Ouverte et semi-ouverte
  - Agricole
  - Humide
- Echelle de définition : 1/25 000

Enjeu central : concilier les aménagements futurs avec le maintien de la qualité de milieux

⇔ Quels **objectifs par sous trame** pour préserver et assurer le développement des activités compatible ?

⇔ **Quels zooms** sur quels secteurs de projets ?

Annexe carto pour questionnement lors de l'atelier

RÉSERVOIRS DE BIODIVERSITÉ À PROTÉGER

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

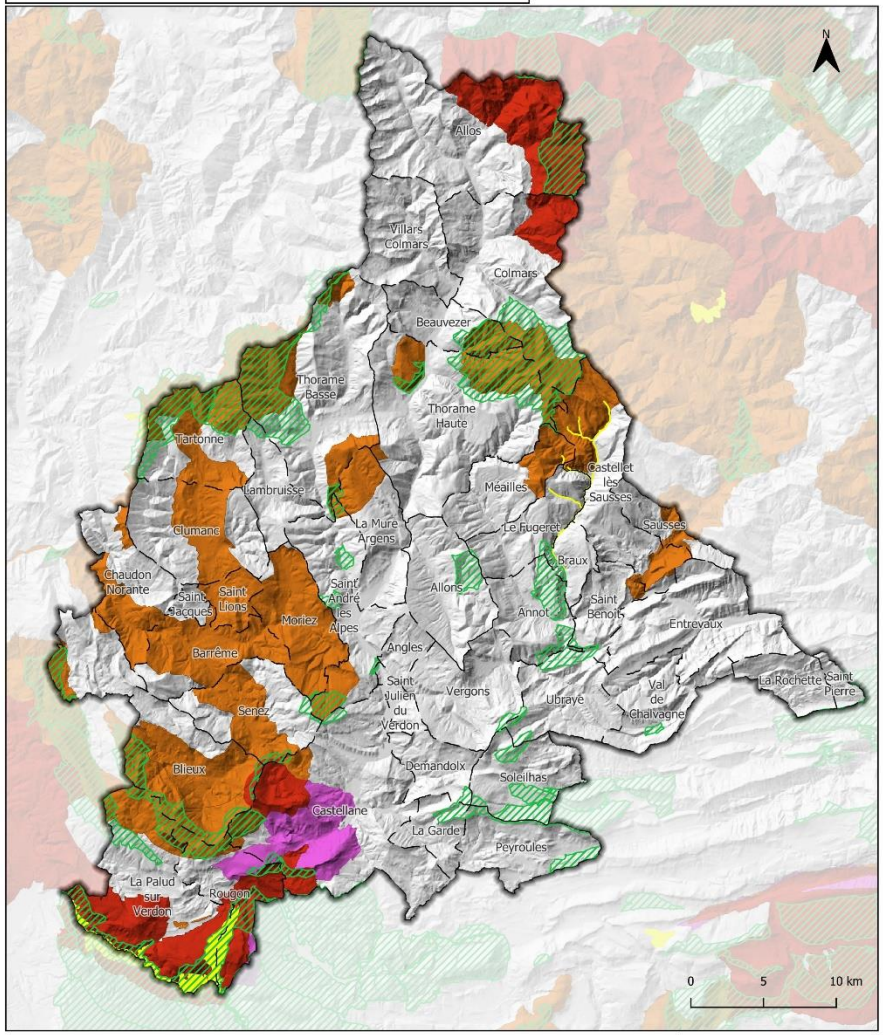

Éléments de répère

Limites communales

Réservoirs de biodiversité à protéger

- ZNIEFF 1
- Arrêtés de protection de biotope
- Sites d'importance communautaire (SIC)
- Zones de protection spéciale (ZPS)
- SIC + ZPS

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON Sources de lumière

ecovia Ingénieurs Conseil Environnement

Source : INPN
Fond: BD ALTI

Écovia - Juin 2022.

TRAME VERTE ET BLEUE

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE

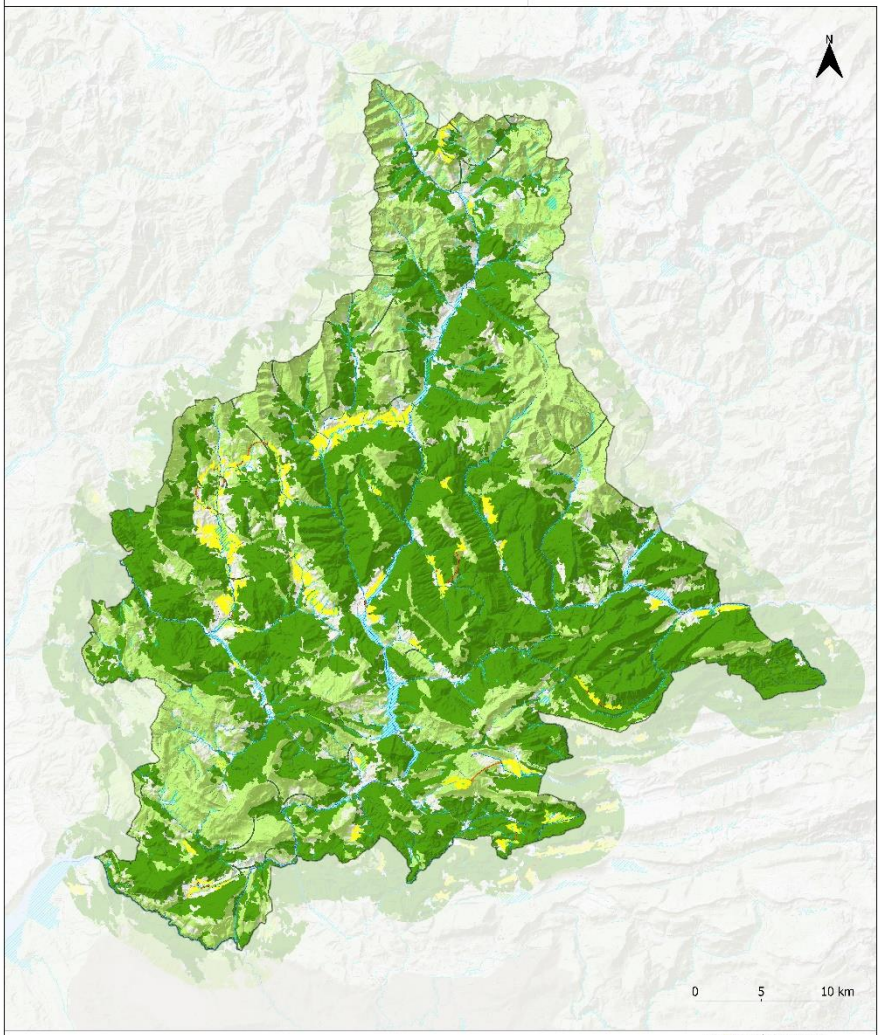

Éléments de la Trame verte et bleue

Réservoirs de biodiversité

- Sous-trame forestière
- Sous-trame ouverte et semi-ouverte
- Sous-trame agricole
- Zones humides

Corridors écologiques

- Sous-trame forestière
- Sous-trame ouverte et semi-ouverte
- Sous-trame agricole
- Cours d'eau pricipaux

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ALPES PROVENCE VERDON Sources de lumière

ecovia Ingénieurs Conseil Environnement

Source : Ecovia
Fond: BD ALTI

Ecovia - Juin 2022.

Les orientations environnementales propres au SCoT

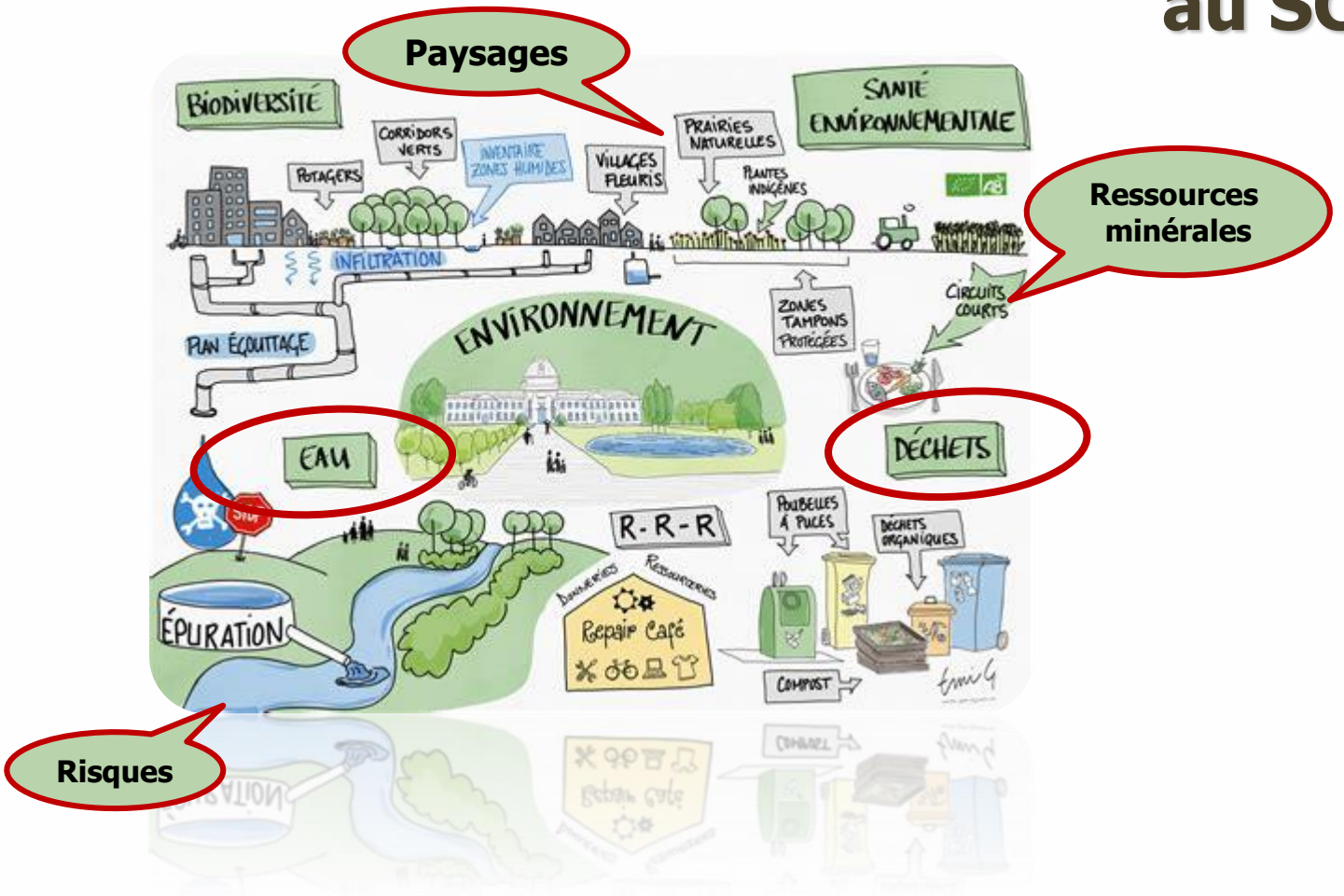

Gérer le futur de l'eau - assainissement

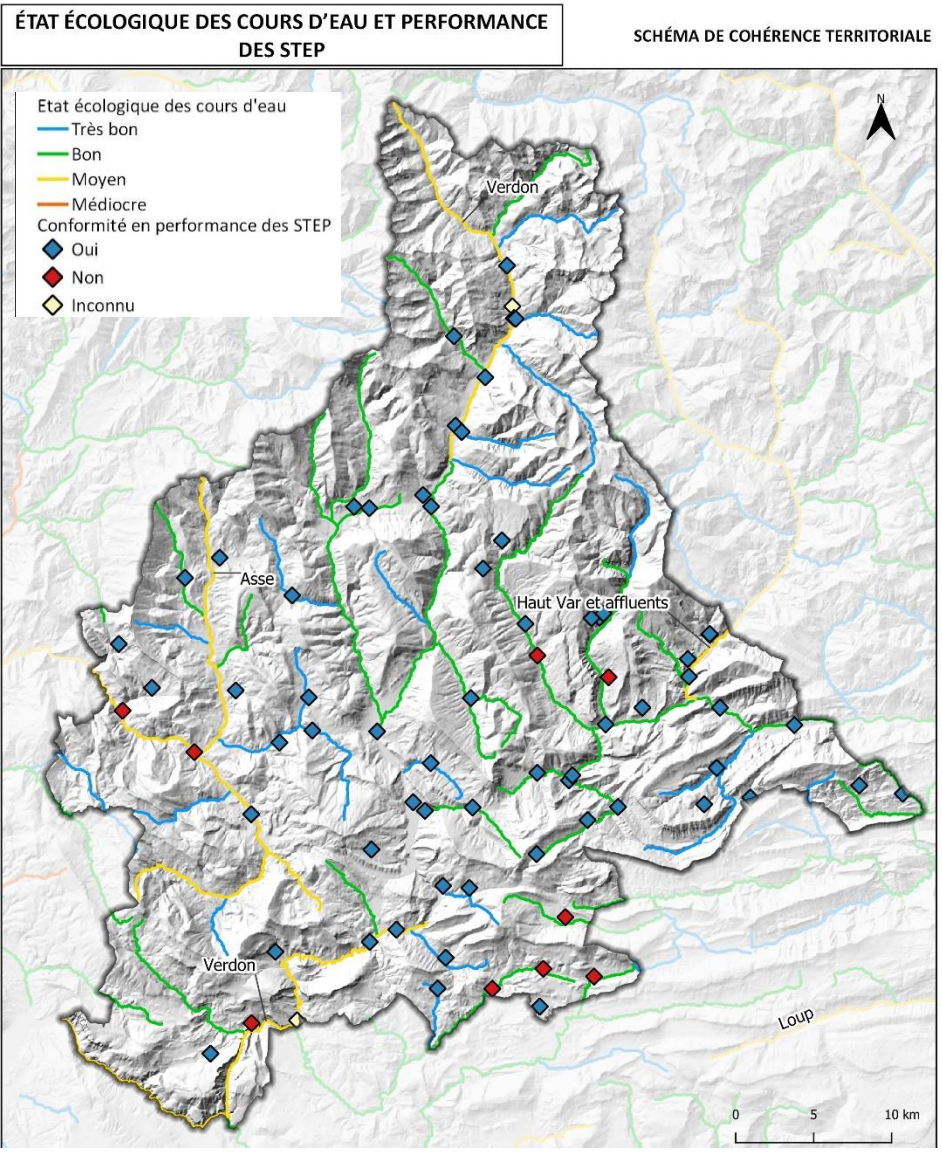

- Juste quatre cours d'eau présentent un état écologique moyen (Asse de Blieux, Jabron, Haut Verdon, Var)
- Fréquentation touristique importante en période d'étiage => dégradation
- Restrictions des usages sur différents secteurs en période estivale
- Prélèvements trop élevés : 1265 L/j/hab dont 66% pour l'eau potable
- Un tiers des STEP présentent des « non conformités »
- 44% des habitants en SPANC, manque de fiabilité sur le suivi des risques sanitaires des installations

⇔ Devenir de la ressource en eau (qualité, quantité) dans les perspectives de développement et des évolutions climatiques

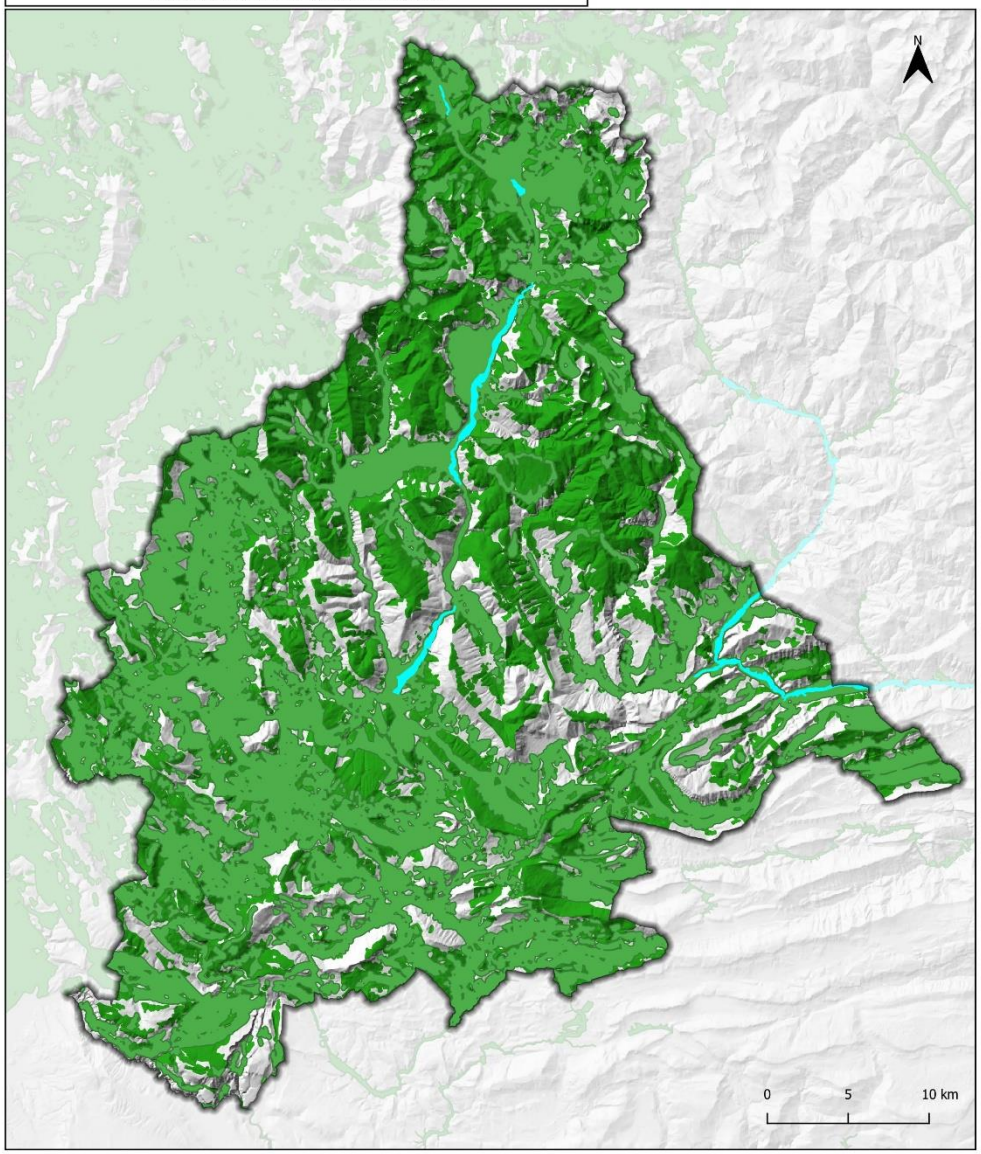

Adapter le territoire

- 71% des catastrophes sont dues aux inondations et coulées de boues.
- 35 communes touchées, 450 bâtiments dans le lit moyen des cours d'eau et 2207 dans le lit majeur
- Également mouvements de terrain (argiles, éboulements, glissements), avalanches et feux de forêt
- Des espaces à enjeux pour le bon fonctionnement des cours d'eau

Le devenir de la gestion des déchets

- Production de déchets élevée et en augmentation (793 DMA kg/hab/an, 635,94 kg/hab/an au niveau départemental)
- Impact important de la fréquentation touristique sur la production de déchets
- Absence de valorisation énergétique des déchets, fort taux d'enfouissement (57%)

⇔ **Quel dimensionnement des unités de gestion des déchets prévoir ?**

Le devenir des ressources minérales

- 4 sites carrières et un site gérant les embacles ➔ qu'est-ce ???
- A l'horizon 2032, 155 kt/an seront nécessaires pour le BTP, dont 86 kt/an de matériaux de construction et 67 kt/an de granulats (SRC PACA) => Le **territoire est classé en équilibre à l'horizon 2032 pour l'approvisionnement en granulats.**
- **Gisements de GYPSE d'intérêt national : accès à préserver en compatibilité avec le SRC**
- **Besoin de roches pour la gestion GEMAPI**

⇔ **Des productions possibles sur le territoire ?**

Problématiques communes

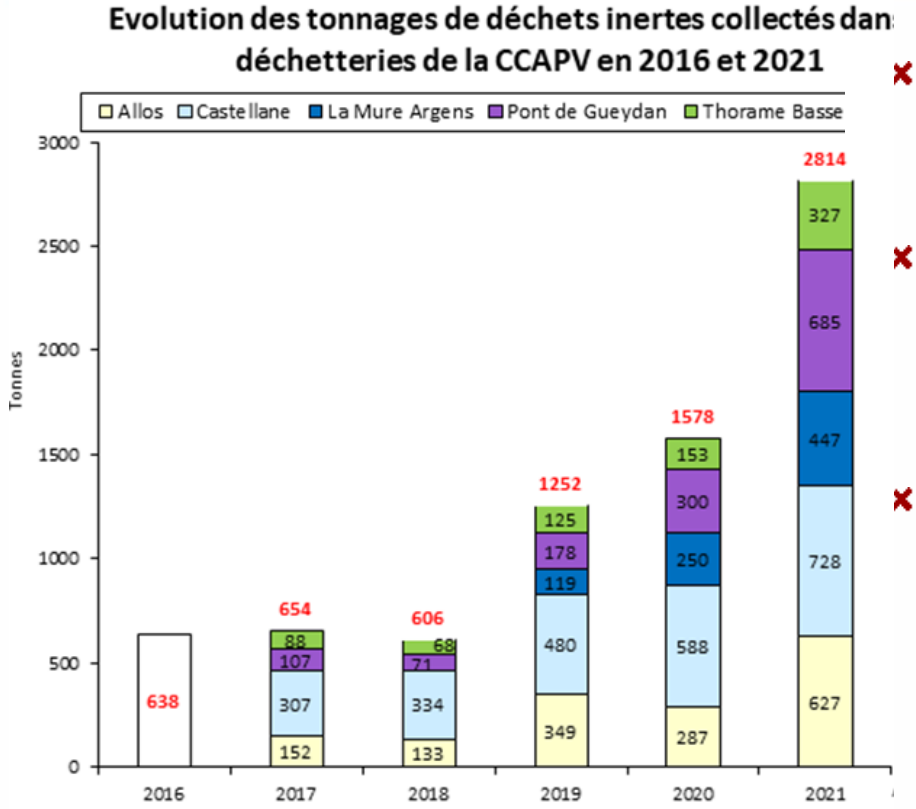

- Carence en site de traitement, de valorisation et recyclage des déchets des ménages et des déchets inertes
- Les déchets inertes transitant via les déchetteries sont évacués dans la vallée de la Durance (90 000 euros HT en 2021)
- Régularisation d'une décharge sauvage sur Barrême => saturation d'ici 4 ans

⇔ **Quels besoins pour en matière d'équipements des déchets à prévoir ? Quel niveau de précision dans le SCoT ? Où positionner de nouvelles installations de valorisation énergétique et matière des déchets ?**

⇔ **Comment intégrer cette question dans le développement de la CCAPV pour faire face aux besoins locaux et être compatible avec le SRC ?**

Les énergies renouvelables

Le devenir de l'énergie sur le territoire

- Consommations d'énergie élevée : 32,4 MWh/hab (26,15 MW/hab à l'échelle départementale), dont 77% fossiles
- Emissions de GES élevées : 10 tCO2e/hab, (département : 6,32 tCO2e/hab)
- Production d'ENR : 191 GWh en 2019. 20 MWh/hab (département : 26 MWh/hab)

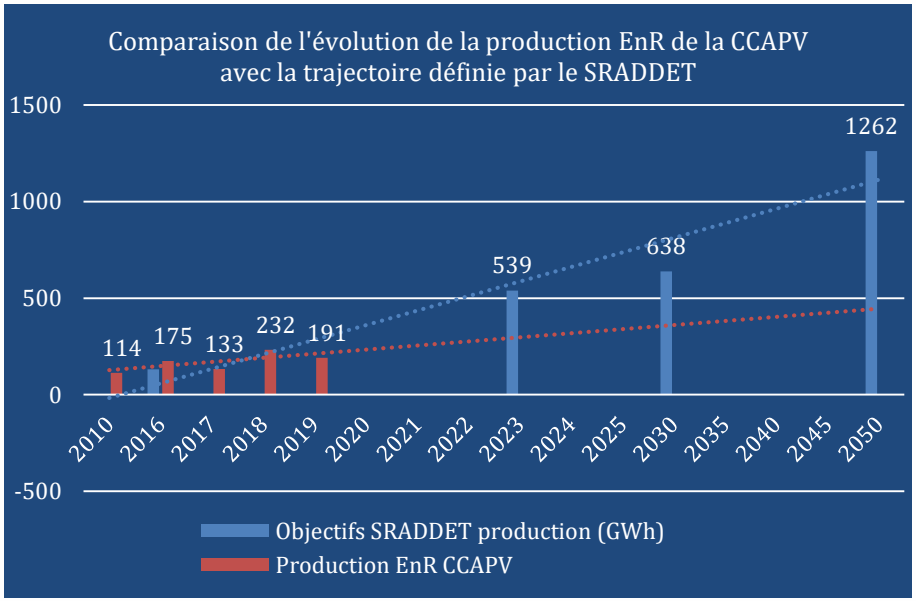

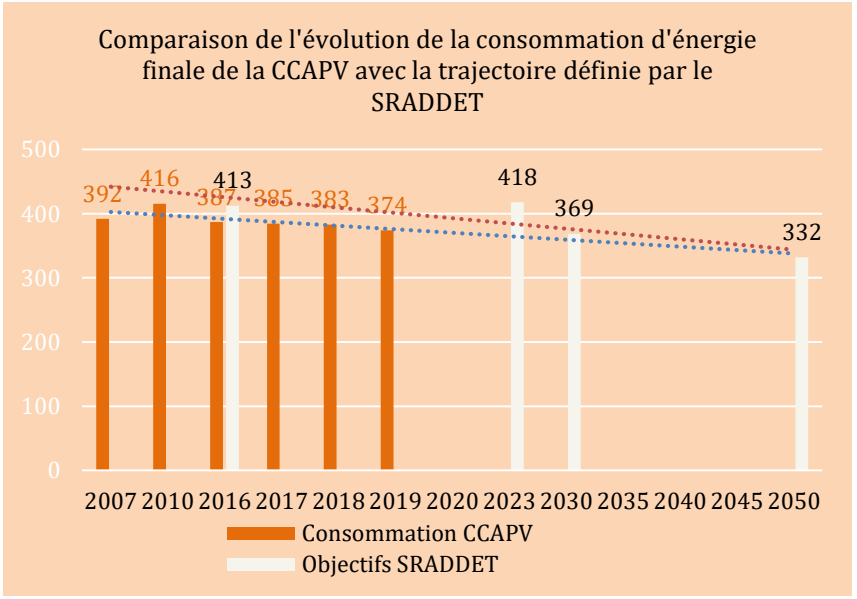

Un territoire face aux transitions

Filière	Potentiel de production GWh/an (Source Siterre)
Méthanisation	0,68 GWh à 7,7 GWh
Bois énergie (Volume de bois disponible)	162,5 GWh (86 9015 m^3 de bois)
Photovoltaïque en toiture	12,1 GWh
Photovoltaïque sur parking	8,7 GWh
Photovoltaïque au sol	Potentiels non chiffrés, cartographiés pour la petite hydraulique et la géoghermie
Grand Éolien	
Petite hydraulique	
Géothermie	
Total	**205 à 212 GWh**

Contraintes

- **Méthanisation** : superficie de 250 ha pour l'épandage pour un projet de 5 kt/an et proximité d'un réseau de gaz
- **Bois-énergie** : les prélèvements représenteraient 16 % de la production forestière annuelle disponible. Nécessité d'une filière structurée
- **Localisation des projets PV et éoliens** (enjeux paysagers et de biodiversité)
- **hydraulique** : baisse des débits en lien avec les sécheresses, pertes de production, problématique des continuités sédimentaires

Prospective à l'horizon 2030 :

- En prenant uniquement en compte l'évolution de la population, production d'ENR (photovoltaïque, hydroélectricité, biomasse chaleur et géothermie) à atteindre : **645 GWh** ;
- En prenant en compte les objectifs du SCoT, production d'ENR à atteindre : **665 GWh**.

Prospective énergétique

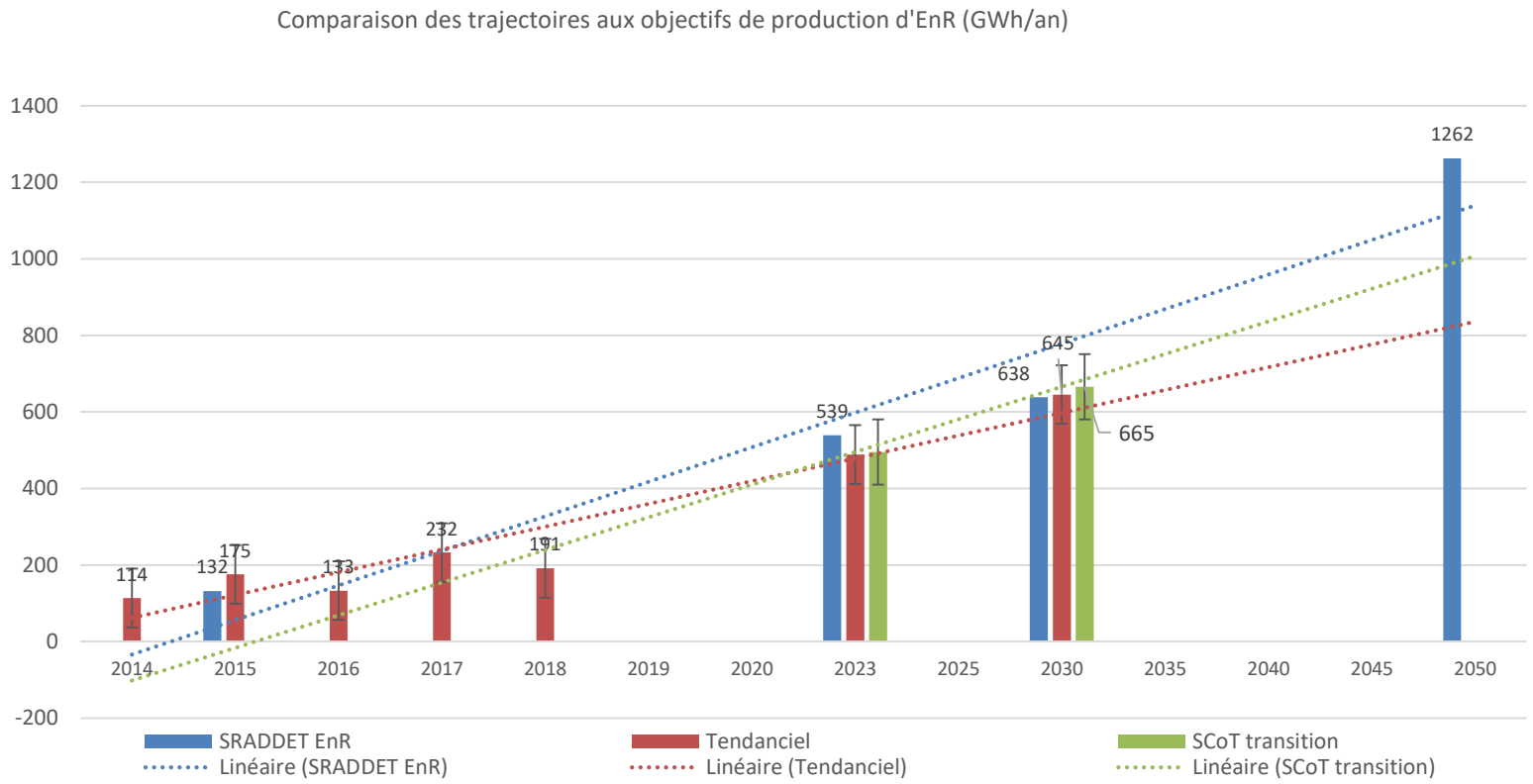

A l'horizon 2050, pour atteindre les **objectifs :**

environ + 980 GWh/an de production supplémentaire par rapport à l'évolution tendancielle de la population, soit 1101 GWh/an supplémentaire par rapport à la situation de 2018.

Estimation des potentiels PV sol

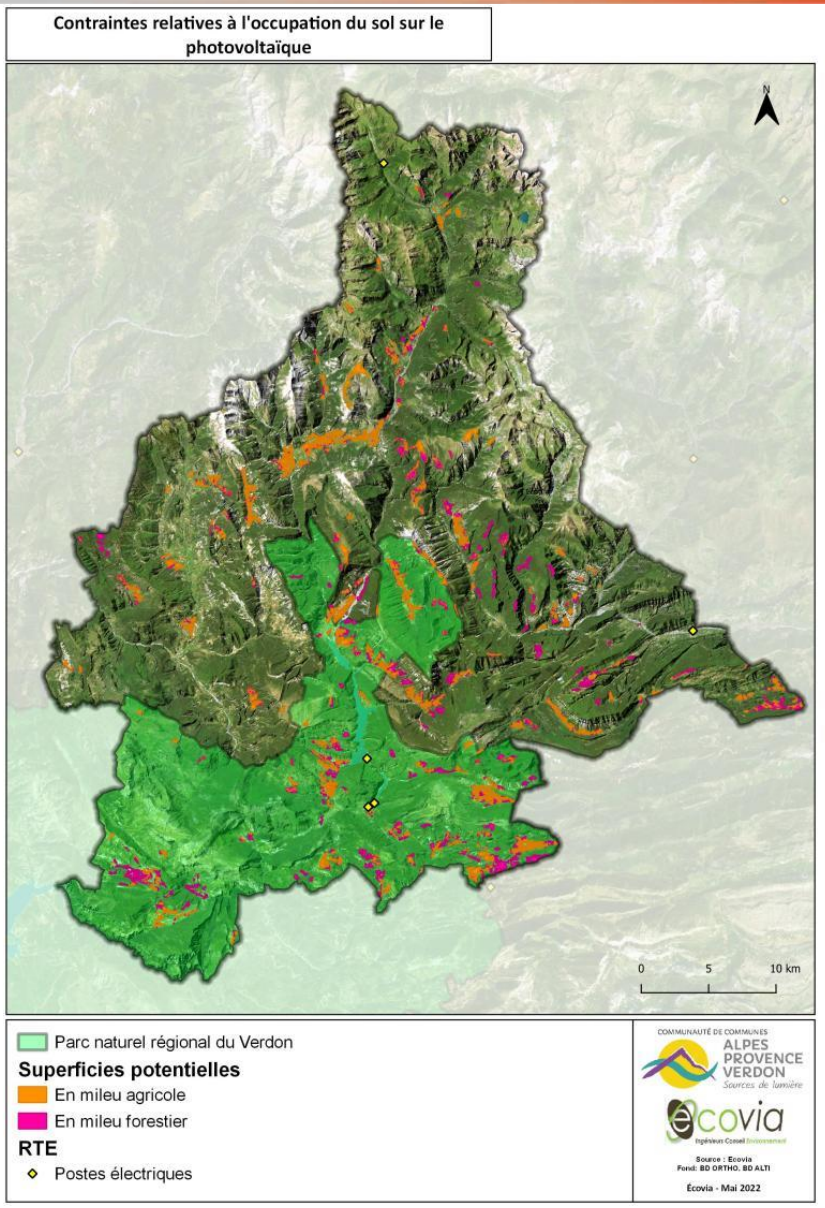

Superficie favorable au photovoltaïque au sol	Superficie en ha	Représentativité
Secteurs favorables	6 599	4 % de la superficie de la CCAPV
dont PNR	*3 079*	*47 % de la superficie dans le PNR*
Répartition		
Milieux agricoles	2 547,32	39 % de la superficie agricole
Milieux forestiers	2 897,34	44 % de la superficie des milieux forestiers non protégés

L'insolation est bien supérieure dans le sud du territoire, les postes de raccordement sont dans le périmètre du PNR

Estimation des potentiels grand éolien

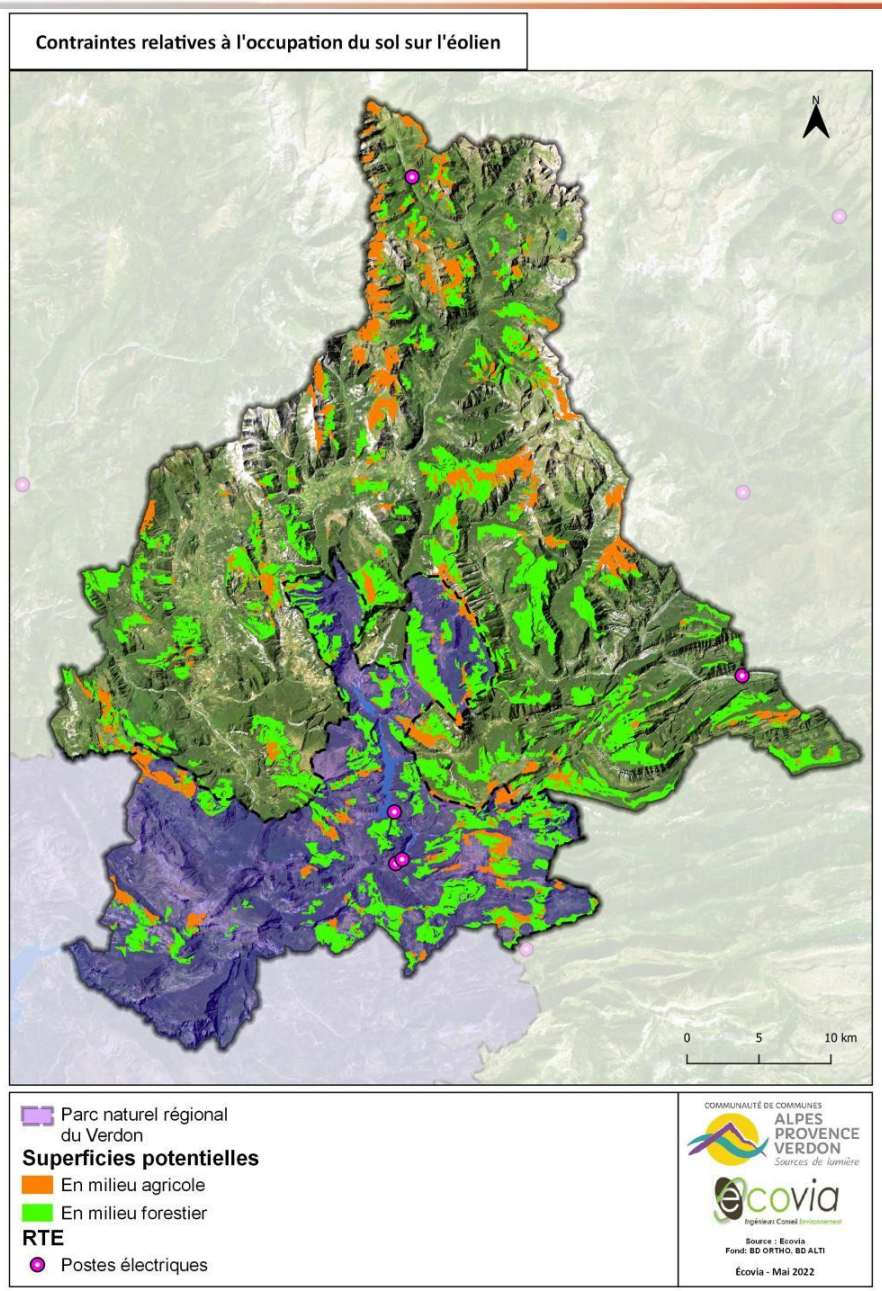

Superficie favorable au Grand Éolien	Superficie en ha
Secteurs favorables	**31 974 (18% du territoire)**
dont PNR	*11 170*
Répartition	
Milieux agricoles	5103
Milieux forestiers	24 934

ÉLABORATION DU SCoT

Merci de votre contribution à cette commission environnementale

Catherine REFFET
c.reffet@ecovia.fr

Patrice GOYER
p.goyer@ecovia.fr

04 42 12 53 31

Le projet de charte du PNR et les EnR

MESURE 2.3 : Accompagner le développement de projets énergétiques localisés dans une démarche citoyenne

Les différentes filières de production peu ou pas développées (méthanisation, bois-énergie, hydraulique, petit éolien) doivent pouvoir être **étudiées au cas par cas.**

Le Parc souhaite ainsi mobiliser les espaces d'implantation de ces énergies en promouvant des opérations non industrielles en contribuant à **l'émergence de projets collectifs locaux** pour démontrer au passage que l'usage de l'énergie est un enjeu d'appropriation locale de la résilience, et en privilégiant les démarches citoyennes et autant que possible participatives.

MESURE 2.4 : Maîtriser la production industrielle d'énergie renouvelable sur le territoire dans le respect de la biodiversité et des paysages

Garantir le moindre impact environnemental et paysager des projets industriels de production d'énergie renouvelable

Inscrire tout projet de production industrielle dans une démarche globale de maîtrise de la demande en énergie par les maîtres d'ouvrage publics ou privés en référence à la démarche « NégaWatt » ;

- Diversifier les sources de productions d'énergie renouvelable, pour favoriser un mix énergétique adapté aux différents potentiels de production et besoins du territoire et renforcer la résilience énergétique de ce dernier ;
- Privilégier les espaces anthropisés pour préserver les espèces, les espaces naturels, agricoles et forestiers, les paysages ;

Le projet de charte du PNR et les EnR

- Prioriser la recherche d'économies d'énergies, en parallèle de tout projet visant à augmenter la production, dans le cadre d'une stratégie énergétique locale alimentée financièrement par les revenus issus des projets locaux industriels de production d'énergie renouvelable ;
- Prioriser l'intérêt général de la maîtrise du foncier par les collectivités, pour limiter le risque de spéculation ;
- Préserver des espaces agricoles et naturels (dont la forêt) à enjeux patrimoniaux et paysagers, y compris les sites géologiques ;
- Exclure les plans d'eau du Parc relevant d'une vocation à fournir de l'eau potable, de l'énergie, des espaces de loisirs, contribuer à la lutte contre les incendies (zones de remplissage des hélicoptères ; écopage des canadairs) ;
- Développer des projets agrivoltaïques qui auront un caractère expérimental, sur de petites surfaces avec un suivi agronomique (parcelle témoin). L'activité agricole doit rester économiquement prépondérante et l'exploitant agricole ne doit pas être intéressé par le bénéfice financier généré par la vente de l'électricité produite ;

Planifier le développement des projets de production industrielle d'énergie renouvelable et notamment d'origine photovoltaïque et éolien à l'échelle de démarches intercommunales

- Aider à mieux appréhender les enjeux locaux le concernant sur les territoires de recoupement Parc/intercommunalités, dans le cadre de la séquence « Éviter Réduire Compenser » liée à l'évaluation environnementale des projets, notamment en faisant prendre en compte les principes de la position du Parc sur le photovoltaïque au sol relatifs à la préservation des espaces agricoles, naturels et forestiers et des paysages, dans une optique de moindre impact ;
- Aider à la rédaction de cahier des charges pour consultation de développeurs et analyse technique des offres ;
- Faire des propositions de sites de compensation le plus proche possible des sites en projet, sur la base du rendu de l'étude d'impact ;
- Être actif dans le suivi environnemental et paysagers des projets : contribution à l'élaboration des plans de gestion écologiques des projets (conception, mesures de suivi), le cas échéant ;
- Participer aux comités techniques et /ou de pilotage liés à la mise en œuvre et au suivi de ces plans de gestion.